





## COMITE DE DIRECTION DU D.F.S.M.

### **PROCES-VERBAL 02**

# Consultation des membres du Comité de Direction par voie électronique

**Membres participants :** MM : Régis BETHENCOURT, Michael BUNEL, Philippe DAJON, Patrick DUBOC, Jean-Pierre GALLIOT, Raphaël GRIEU, Jean-Yves JULIEN, Jean LIBERGE, Claude MICHEL.

\*\*\*\*

### **CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX**

- ✓ Dans le prolongement et en complément des travaux du Comité de Direction du 03 juillet 2020 (cf. procès-verbal 01 publié le 06 juillet 2020) et des orientations arrêtées,
- ✓ pris connaissance des propositions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors,
- ✓ considérant les nombres des équipes engagées dans les différents niveaux de championnat des différentes catégories, Seniors, Seniors Matin et Seniors Vétérans,
- ✓ vu le nombre excédentaire d'équipes constituant certains groupes des championnats, situation résultant de la limitation à une par groupe du nombre d'équipes reléguées,
- ✓ considérant la nécessité de résorber en fin de saison prochaine les excédents ainsi constitués, contrainte entraînant une majoration du nombre des équipes à reléguer,

#### Le Comité de Direction

- décide du maintien en l'état, pour la saison 2020/2021, de la structure des championnats intégrant l'organisation d'un championnat départemental Seniors après-midi de Division 4, composés de :
  - Championnat Seniors après-midi Départemental 1 : 3 groupes ;
  - Championnat Seniors après-midi Départemental 2 : 6 groupes ;
  - Championnat Seniors après-midi Départemental 3 : 6 groupes ;
  - Championnat Seniors après-midi Départemental 4 : 4 groupes
  - Championnat Seniors matin Départemental 1 : 3 groupes ;
  - Championnat Seniors matin Départemental 2 : 6 groupes ;
  - Championnat Seniors matin Départemental 3 : 6 groupes ;
  - Championnat Seniors vétérans Départemental 1 : 1 groupe ;
  - Championnat Seniors vétérans Départemental 2 : 2 groupes ;
  - Championnat Seniors vétérans Départemental 3 : 2 groupes ;
  - Critérium Départemental Seniors vétérans : 5 groupes ;

afin de privilégier la constitution de groupes à 9/10 équipes minimum ;

- admet les accessions supplémentaires pour compléter à minima le nombre d'équipes d'un groupe lorsqu'un déficit y est constaté en raison du renoncement de clubs à s'engager ou à accéder ;
- en revanche, exclut toute accession supplémentaire pour compléter un groupe constitué d'un nombre impair d'équipes lorsque ce nombre est déjà excédentaire ;







- conditionne le maintien des Coupes Départementales Seniors aux nombre de journées nécessaires restant disponibles dans le calendrier général des compétitions après l'intégration par la Commission compétente des championnats à 26 journées ;
- charge la Commission Départementale des Compétitions masculines Seniors de la constitution des différents groupes dans le respect des principes ainsi définis.

Sur 9 membres ayant participé à la consultation, 8 ont approuvé les termes et décisions reprises au présent procès-verbal.

\*\*\*\*

Fait à Bois Guillaume, le 19 août 2020

Le Président du D.F.S.M.

Jean LIBERGE

Le Secrétaire Général du D.F.S.M.

**Claude MICHEL**